

## FICHE ASSOCIATION

**Application de l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Dossier à retourner complet avant le 10 février 2023

*En cas de difficultés rencontrées pour remplir ce dossier, ne pas hésiter à contacter la commune***NOM DE L'ASSOCIATION :**

Date de création :

**I. COMPOSITION DU BUREAU**

Président NOM et Prénom

Adresse

Téléphone

Vice-Président NOM et Prénom

Adresse

Téléphone

Trésorier NOM et Prénom

Adresse

Téléphone

Secrétaire NOM et Prénom

Adresse

Téléphone

But de l'association (formation, compétition, manifestation, culture, découverte, etc) :

Nombre d'adhérents et origine :

Saint-Laurent	Autres communes du canton	Autres communes

Compagnie d'assurance et n° de police :

## **II. COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE**

Nombre de bénéficiaires de l'activité :

Nombre de participants à la manifestation précédente :

Joindre le rapport moral ou le rapport d'activité de l'association relatif à l'année précédente.

Remplir le tableau de compte d'exploitation ci-contre

## **III. DEMANDE DE SUBVENTION 2023**

Montant de l'aide sollicitée :

Autre aide en nature (assistance technique, administratif, équipement) demandée :

## **IV. ACTIVITÉ EXCEPTIONNELLE EN 2023**

Descriptif (vous pouvez joindre une notice) et détails des aides financières et matérielles demandées :

## **V. PARTICIPATION A L'ANIMATION DE LA COMMUNE ET (OU) DU ROYANS**

## **VI. OBSERVATIONS**

Certifié exact,  
Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
(Qualité et signature)

### **Article L.1611-4 du CGCT**

Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée.

Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

Il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

COMPTE D'EXPLOITATION DU DERNIER EXERCICE

**SOLDE EN DEBUT D'EXERCICE :**

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
FRAIS ADMINISTRATIF		SUBVENTIONS	
		Dont communales	
FRAIS DE PERSONNEL		Dont autres communes du canton	
		Dont autres financeurs	
DÉPENSES COURANTES			
Dont Achats courants		PARTICIPATIONS ET PARTENAIRES PRIVES	
Dont locations (matériels, véhicules, locaux...)		Dont sponsors, publicité	
Dont frais d'affiliation, licences, assurances...			
		PARTICIPATION DES ADHÉRENTS	
DÉPENSES ÉVÉNEMENTIEL		RECETTES COURANTES D'ACTIVITÉ (ventes, prestations)	
INVESTISSEMENT (acquisitions)		REVENU ÉVÉNEMENTIEL	
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	
BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE (recettes – (moins) dépenses)			

REPORT CUMULE DES ANNÉES ANTÉRIEURES

**BILAN DÉFINITIF**

## CADRE RÉSERVÉ A LA COMMUNE

### 1) AIDE DE LA COMMUNE

	Proposée le	Voté en CM
Prestation en nature		
Subvention		
TOTAL		

### 2) SUIVI

Dossier complet le :

Notification de l'aide le :

Réception des justificatifs de la demande de versement le :

Mandatement le :